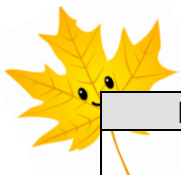


Octobre 2022

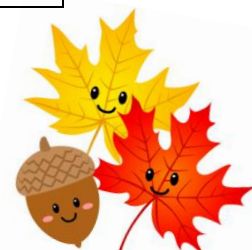


INFO-PARENTS



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3	4	5 Journée mondiale des enseignants	6	7
10 Action de grâce	11	12	13	14 Photo scolaire 
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31 HALLOWEEN!				

En vrac



3 au 10 octobre : Semaine pour l'école publique

Message du service de garde

Journées pédagogiques : Une augmentation de tarif est à prévoir.

Le 12 octobre le conseil d'établissement devra adopter le nouveau tarif pour les journées pédagogiques pour l'année 2022-2023. Pour s'autofinancer, la CSSDM considère que le coût minimal par journée devra être de 10,75\$ excluant les activités particulières. De plus, selon le nouveau règlement sur les services de garde en milieu scolaire, la contribution financière exigée ne peut excéder 15,30\$ par jour, excluant les activités spéciales.

Les dates de modification ou d'annulation :

Journée pédagogique du 1 novembre : Journée farfelue **Changement sur la date de modification : du 13 octobre au 21 octobre**

Journée pédagogique du 17 novembre : 24 octobre au 4 novembre

Terrasse mercure Maternelle à 2^e : sortie aux quilles au Salon quilles Darling

Annexe 3^e à 6^e : TAZ

HopHop : La documentation vous sera envoyée vers le 15 octobre

L'application HopHop est une application qui a été conçue pour permettre au service de garde de synchroniser la préparation de votre enfant avec l'heure estimée de votre arrivée, permettant ainsi à votre enfant de terminer calmement ses activités avant de prendre ses effets personnels pour quitter.

Période de devoir :

Le Service de garde offre une période d'études pour tous les enfants autonomes de la 2^e à la 6^e année. Ce temps permet aux enfants de faire en partie leurs devoirs, leçons et lecture. Même si l'enfant dit avoir terminé ses devoirs, il ne pourra être exempté de cette période s'il y est inscrit. L'enfant devra être sérieux, motivé, être présent le temps prévu et respecter les règles de fonctionnement.

Le rôle de l'éducateur est de s'assurer que l'ambiance est calme et propice aux devoirs. Il ne s'agit pas d'une période d'enseignement.

Jours : Mardi

Heures : **16 h 30 à 17 h**

Lieu : Bibliothèque ou classe

Début : mardi 11 octobre au 23 mai

Départ de votre enfant :

Par mesure de sécurité, les messages dans les agendas pour les départs après l'école ne seront pas considérés pour les enfants du service de garde. Veuillez nous laisser un message tôt le matin.

Nous avons aussi un formulaire pour quitter seul que nous pouvons vous faire parvenir si les départs seuls sont tous les jours.

Bonne journée!

Paiement des fournitures scolaires

Si ce n'est déjà fait, nous vous rappelons que les fournitures scolaires doivent être payées le plus rapidement possible au secrétariat du pavillon Rachel ou Terrasse-Mercure ou via votre institution financière

Code QR

Nous avons créé un code QR vous permettant d'accéder directement au site WEB de l'école.



Photos scolaires

La photo scolaire se tiendra le 14 octobre.

Conseil d'établissement

Séance du conseil

La prochaine rencontre du conseil d'établissement de l'école aura lieu le **mercredi 12 octobre 2022 à l'annexe Rachel à 18h30**. Le projet d'ordre du jour sera déposé le vendredi précédent sur le site de l'école :

<https://st-louis-de-gonzague.csdm.ca/ecole/structure/>

Si vous avez des questions ou des commentaires, le conseil d'établissement vous invite à les transmettre par courriel avant le **12 octobre 2022 à midi** à l'adresse suivante : stlgonzague.ce@csdm.qc.ca

Si vous désirez assister à la période réservée au public, veuillez nous en informer à la même adresse **au moins 48 heures** avant la séance. Nous vous indiquerons comment vous joindre à la rencontre.

Recyclage de crayons

N'oubliez pas que vous pouvez recycler vos marqueurs, vos porte-mines, vos stylos et vos surligneurs qui n'écrivent plus! Venez les déposer dans **la boîte désignée près du secrétariat** de chacun des pavillons. Les crayons récupérés seront par la suite acheminés à un Bureau en Gros.

Chaque année, votre école recueille plus de 2500 crayons de plastique usagés! Un geste simple pour l'environnement!

Votre conseil d'établissement

Des nouvelles de l'OPP !

L'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Saint-Louis-de-Gonzague regroupe des parents bénévoles qui organisent des activités destinées à notre communauté scolaire.

La participation des parents se réalise selon le principe du « bénévolat à la carte », soit selon leurs disponibilités et leurs intérêts.

Nous vous rappelons également que l'implication des parents est essentielle au bon fonctionnement des bibliothèques des pavillons Terrasse Mercure et Rachel. Nous communiquerons avec vous très prochainement.

L'année passée, l'OPP a organisé :

- L'achat et la distribution de paniers de légumes biologiques;
- La vente de sapins;
- La semaine de la lecture

Vous désirez davantage d'information? Vous voulez vous impliquer dans l'une de nos activités ou à la bibliothèque? **Écrivez-nous au oppstlg2016@gmail.com pour vous inscrire à notre liste d'envoi de courriels.**

Merci à l'avance pour votre participation et au plaisir!

Surveillance dans la cour les jours de pluie et de grand froid

Nous vous rappelons que la surveillance dans la cour d'école, pour les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde, débute à 8 h, et ce, en tout temps. Donc, même par temps froid ou pluvieux, les surveillants laissent entrer les élèves qui ne fréquentent pas le service de garde qu'à partir de 8 h. Il est de la responsabilité des parents de ne pas laisser leur enfant partir trop tôt de la maison pour ne pas qu'il se retrouve à attendre dehors sous la pluie. Prévoir l'habillement en conséquence.

Parallèlement à cela, il est important d'aviser vos enfants qu'ils doivent se rendre directement dans la cour d'école et y rester jusqu'à la cloche.

Saines habitudes

Voici quelques conseils simples qui aideront votre enfant dans ses apprentissages scolaires :

- Conserver une routine la plus stable possible avec des heures de coucher régulières et adaptées à l'âge de votre enfant.
- Dans la mesure du possible, prévoyez des moments calmes pour les devoirs ou la révision des leçons
- Essayer de favoriser la lecture à tous les soirs avec votre enfant.
- Communiquez régulièrement avec l'enseignante de votre enfant pour l'informer des événements qui pourraient avoir un impact sur ses apprentissages.
- Soyez à l'affût de la météo changeante et choisissez des vêtements appropriés puisque nous encourageons les récréations extérieures.

Plan d'intervention et rapports de l'externe

L'élaboration ou la révision des plans d'intervention auront lieu à la fin octobre, début novembre. Ensuite, ils seront révisés en février et en juin. On demande aux parents concernés de les signer. Une nouvelle procédure est maintenant en vigueur concernant le partage des informations confidentielles. Les parents doivent donner le rapport du professionnel (ex : un neuropsychologue, etc.) à la direction. Celle-ci doit faire signer un formulaire de consentement (N243) avant de pouvoir le partager avec les membres du personnel concerné. Donc, les rapports ne sont plus acheminés directement aux enseignants ou au secrétariat.

Portail MOSAIK

Pour vous assurer de recevoir les communications envoyées par notre école et par le CSSDM, nous vous demandons si ce n'est pas déjà fait, de lier votre adresse courriel au profil de vos enfants sur la plateforme MOZAIK Portail Parents.

MOZAIK Portail Parents vous permet entre autres d'accéder aux bulletins et résultats, de consulter les retards et les absences, de visualiser les états de compte de l'école et bien plus encore.

Il est accessible à partir de votre ordinateur à l'adresse suivante : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>, ou sur votre appareil mobile via l'application d'Apple : <https://apps.apple.com/ca/app/mparent-portail-parents/id1532289124?l=fr> ou de

Google : <https://play.google.com/store/apps/details?id=ca.grics.mozaik.portail.parents>.

Pour lier votre adresse, il est nécessaire de créer votre compte :

1. Communiquer avec l'école de votre enfant pour donner votre adresse courriel.
2. Rendez-vous sur MOZAIK Portail Parents <https://portailparents.ca/accueil/fr/>
3. Saisissez l'adresse courriel que vous avez fournie à l'école de votre enfant. Créez un mot de passe ou connectez-vous avec le média social de votre choix.
4. Suivez les instructions et confirmez l'identité de votre enfant en remplissant le formulaire. Ayez en main sa carte étudiante, son horaire ou son bulletin pour accéder rapidement aux informations nécessaires.
5. Répétez pour chacun de vos enfants au besoin.

Pour davantage d'information, consultez ces ressources mises à votre disposition :

- Création d'un compte utilisateur : <https://www.youtube.com/watch?v=oVngSLHI31E>
- Foire aux questions : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/boite-outils/mozaik-portail/>



Message de l'infirmière : LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE.

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISEZ L'ÉCOLE!

- ❖ Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler au bas). L'infirmière du CIUSSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- ❖ L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.
- ❖ Si votre enfant présente une condition médicale particulière par exemple, l'immunosuppression, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et en aviser la direction de l'école. L'infirmière du CIUSSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

- ❖ La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.
- ❖ Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements, éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement, prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne. Ce sont des actions simples et efficaces pour tous.

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- Coqueluche
- Érythème infectieux (5^e maladie)
- Gale
- Hépatite A
- Impétigo
- Streptocoque
- Pédiculose (poux)
- Rougeole
- Rubéole
- Varicelle (picote) ou Zona
- Oreillons
- Toutes autres maladies contagieuses

Poux, poux, poux...



LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX !

Les poux existent depuis toujours et ne sont pas près de disparaître. Chaque année, dans toutes les régions du Québec, des milliers d'enfants attrapent des poux, particulièrement à la rentrée scolaire. Les poux et les lentes peuvent être dérangeants pour votre enfant, bien qu'ils ne causent **pas toujours** de démangeaison. Toutefois, ils peuvent causer des épidémies et bien des soucis dans les familles et les écoles, s'ils ne sont pas traités et éliminés rapidement.

L'examen de la tête

Notez que vous ne recevrez pas d'avis à chaque nouveau cas de pédiculose. C'est pourquoi il est important de prendre l'habitude de faire l'examen de la tête. Pour le dépistage, il est important de se procurer un peigne fin (conçu spécialement à cet effet). Nous vous recommandons de prendre l'habitude **d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine**. Cela permettra de dépister leur présence et d'agir rapidement afin de limiter la contagion dans votre famille et à l'école.

Dépliant d'information

Vous trouverez toute l'information pertinente sur le sujet à l'adresse suivante :

www.msss.gouv.qc.ca/documentation/poux-poux-poux

Pour plus d'information, communiquez avec le service Info-Santé en composant le 811.

Merci de votre habituelle et essentielle collaboration,

REMPLACEMENT DE MADAME VERBEKE

Le retour de Madame Verbeke est prévu pour la deuxième semaine de novembre. Madame Gray assure son remplacement jusqu'à cette date.

Championnat de soccer extérieur du RSEQ Montréal

Félicitations à l'équipe de soccer qui a représenté notre école le 29 septembre dernier. Les efforts et le travail acharné de ces athlètes ont permis à notre école d'obtenir une médaille de bronze.

